

**Assemblée réunie
de la Commission communautaire commune**

**Verenigde Vergadering van de
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie**

**Séance plénière
du vendredi 6 février 2004**

**Plenaire vergadering
van vrijdag 6 februari 2004**

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages		Blz.
EXCUSES	154	VERONTSCHULDIGD	154
COMMUNICATIONS		MEDEDELINGEN	
— Délibérations budgétaires	154	— Begrotingsberaadslagingen	154
COMITE CONSULTATIF DE BIOETHIQUE		RAADGEVEND COMITE VOOR BIO-ETHIEK	
— Avis	154	— Adviezen	154
MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS	154	WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES	154
PROPOSITIONS D'ORDONNANCE		VOORSTELLEN VAN ORDONNANTIE	
— Prise en considération	155	— Inoverwegingneming	155
PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS		VOORSTELLEN VAN AANBEVELINGEN	
— Propositions de recommandations relatives au huitième rapport sur « l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale — Juin 2002 » (n° B-134/1 – 2003/2004)	156	— Voorstellen van aanbevelingen betreffende het achtste verslag over « de staat van de armoede in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest — Juni 2002 » (nr. B-134/1 – 2003/2004)	156
Discussion générale — <i>Orateurs</i> : Mme Dominique Braeckman , rapporteur, MM. Paul Galand et Jan Béghin	156	Algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : mevrouw Dominique Braeckman , rapporteur, de heren Paul Galand en Jan Béghin	156
ORDRE DES TRAVAUX	158	REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	158
			153

PRESIDENCE DE **M. JAN BEGHIN**, PREMIER VICE-PRESIDENT

VOORZITTERSCHAP VAN **DE HEER JAN BEGHIN**, EERSTE ONDERVOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 17 h 40.*

De plenaire vergadering wordt geopend om 17.40 uur.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du vendredi 6 février 2004.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van vrijdag 6 februari 2004 geopend.

EXCUSES

VERONTSCHULDIGD

M. le Président. — Ont prié d'excuser leur absence : Mme Isabelle Emmerly, MM. Guy Hance, Alain Hutchinson, Jean-Pierre Cornelissen et François Roelants du Vivier.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : mevrouw Isabelle Emmerly, de heren Guy Hance, Alain Hutchinson, Jean-Pierre Cornelissen en François Roelants du Vivier.

COMMUNICATIONS FAITES A L'ASSEMBLEE REUNIE

MEDEDELINGEN AAN DE VERENIGDE VERGADERING

Délibérations budgétaires

Begrotingsberaadslagingen

M. le Président. — Divers arrêtés ministériels ont été transmis à l'Assemblée réunie par le Collège réuni.

Ils figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene ministeriële besluiten werden door het Verenigd College aan de Verenigde Vergadering overgezonden.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

COMITE CONSULTATIF DE BIOETHIQUE

Avis

RAADGEVEND COMITE VOOR BIO-ETHIEK

Adviezen

M. le Président. — Par lettre du 23 janvier 2004, la présidente du Comité consultatif de Bioéthique transmet les avis suivants :

— l'avis n° 25 du 17 novembre 2003 relatif à la durée de conservation des fiches de sang et la confidentialité des données concernant le dépistage des anomalies congénitales métaboliques;

— et l'avis n° 26 du 15 décembre 2003 concernant l'introduction d'un volet pharmacogénétique dans les protocoles expérimentaux.

— Renvoi à la commission de la Santé.

Bij brief van 23 januari 2004 zendt de voorzitter van het Raadgevend Comité voor Bio-ethiek volgende adviezen :

— het advies nr. 25 van 17 november 2003 betreffende de bewaartijd van de bloedkaartjes en het vertrouwelijk karakter van de gegevens voor het opsporen van aangeboren metabolische afwijkingen;

— en het advies nr. 26 van 15 december 2003 betreffende de invoering van een farmacogenetisch luik in onderzoeksprotocollen.

— Verzonden naar de commissie voor de Gezondheid.

MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

M. le Président. — Par lettre du 3 février 2004, le groupe cdH communique des modifications à la composition :

— de la commission de la Santé;

— et de la commission des Affaires sociales.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

— Bij brief van 3 februari 2004, deelt de cdH-fractie wijzigingen mee in de samenstelling van :

— de commissie voor de Gezondheid;

— en de commissie voor de Sociale Zaken.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

PROPOSITIONS D'ORDONNANCE

Prise en considération

VOORSTELLEN VAN ORDONNANTIE

Inoverwegingneming

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de M. Robert Delathouwer et Mme Anne-Sylvie Mouzon) élargissant les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois dans les services du Collège réuni de la Commission communautaire commune et dans les centres publics d'aide sociale et les associations locales qu'ils créent ainsi que leur association faitière (n° B-122/1 – 2003/2004).

Pas d'observation ? (*Non.*)

— Renvoi aux commissions réunies de la Santé et des Affaires sociales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van de heer Robert Delathouwer en mevrouw Anne-Sylvie Mouzon) tot verruiming van de nationaliteitsvoorwaarden voor de toegang tot betrekkingen bij de diensten van het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, als ook bij de openbare centra voor maatschappelijk welzijn, de plaatselijke verenigingen die zij oprichten en de koepelvereniging hiervan (nr. B-122/1 – 2003/2004).

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

— Verzonden naar de verenigde commissies voor de Gezondheid en Sociale Zaken.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de Mme Dominique Braeckman et M. Bernard Ide) modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale afin d'assurer une assistance au membre handicapé du conseil de l'aide sociale (n° B-124/1 – 2003/2004).

Pas d'observation ? (*Non.*)

— Renvoi à la commission des Affaires sociales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van mevrouw Dominique Braeckman en de heer Bernard Ide) tot wijziging van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de openbare centra voor maatschappelijk welzijn om bijstand te verlenen aan gehandicapte leden van de raad voor maatschappelijk welzijn (nr. B-124/1 – 2003/2004).

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

— Verzonden naar de commissie voor de Sociale Zaken.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de Mme Dominique Braeckman et M. Bernard Ide)

modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale afin d'encourager la création de conseils consultatifs des usagers des centres (n° B-125/1 – 2003/2004).

Pas d'observation ? (*Non.*)

— Renvoi à la commission des Affaires sociales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van mevrouw Dominique Braeckman en de heer Bernard Ide) tot wijziging van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de openbare centra voor maatschappelijk welzijn teneinde de oprichting van adviesraden voor de OCMW-gerechtigden aan te moedigen (nr. B-125/1 – 2003/2004).

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

— Verzonden naar de commissie voor de Sociale Zaken.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de M. Bernard Ide et Mme Dominique Braeckman) modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale afin de permettre la participation du président du conseil de l'aide sociale aux réunions du conseil communal (n° B-126/1 – 2003/2004).

Pas d'observation ? (*Non.*)

— Renvoi à la commission des Affaires sociales.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van de heer Bernard Ide en mevrouw Dominique Braeckman) tot wijziging van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de openbare centra voor maatschappelijk welzijn teneinde de voorzitter van de raad voor maatschappelijk welzijn de mogelijkheid te bieden de vergaderingen van de gemeenteraad bij te wonen (nr. B-126/1 – 2003/2004).

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

— Verzonden naar de commissie voor de Sociale Zaken.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition d'ordonnance (de M. Jean-Luc Vanraes) relative à la prévention primaire contre les effets nocifs pour l'homme des agents biologiques (n° B-132/1 – 2003/2004).

Pas d'observation ? (*Non.*)

— Renvoi à la commission de la Santé.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van ordonnantie (van de heer Jean-Luc Vanraes) houdende de primaire preventie en schadelijke effecten bij de mens, veroorzaakt door biologische agentia (nr. B-132/1 – 2003/2004).

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

— Verzonden naar de commissie voor de Gezondheid.

(*Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.*)

(*Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.*)

PROPOSITIONS DE RECOMMANDATIONS RELATIVES AU HUITIEME RAPPORT SUR « L'ETAT DE LA PAUVRETE DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE – JUIN 2002 »

Discussion générale

VOORSTELLEN VAN AANBEVELINGEN BETREFFENDE HET ACHTSTE VERSLAG OVER « DE STAAT VAN DE ARMOEDE IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST – JUNI 2002 »

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle la discussion générale des propositions de recommandations.

Aan de orde is de algemene bespreking van de voorstellen van aanbevelingen.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à Mme Dominique Braeckman, rapporteuse.

Mme Dominique Braeckman, rapporteuse. — Madame la Présidente, la commission des Affaires sociales s'est réunie à quelque six reprises pour examiner les données du 8^e rapport sur l'état de la pauvreté. Vu le contenu de ce rapport, particulièrement axé sur la problématique du logement, elle avait préalablement saisi la commission du Logement pour obtenir son avis sur les aspects relatifs à cette problématique mise en avant dans le rapport émanant de l'Observatoire de la Santé et du Social.

Madame la Présidente, je ne vais pas reprendre dans les détails tout ce qui a constitué notre travail, je préfère m'en référer au rapport écrit. Je vais seulement vous rappeler les grandes lignes, les articulations et les points de discussions importants.

La première décision que nous avons prise consista en l'adoption telle quelle des recommandations émises par la commission du Logement. Un simple toilettage, lié à l'évolution de la législation, fut demandé.

Il y eut débat pour savoir si la commission ferait des recommandations dans d'autres domaines que celui du logement et, sur proposition du président, il fut alors décidé que chaque groupe politique remettrait un texte contenant des propositions de recommandations. Par ailleurs, étant donné que nous travaillions encore avec un rapport édité en juin 2002 avec des chiffres de 2000, il nous a paru intéressant de nous appuyer sur des chiffres plus récents. Il s'est avéré que certains CPAS n'avaient pas fourni leurs chiffres. Les avis sur cet élément furent nombreux et variés. Une autre problématique

fut abondamment discutée, également avec des avis divers, sur la pertinence d'un travail thématique effectué par l'Observatoire.

Entre-temps Mme Mouzon ainsi que le groupe Ecolo fournirent à la commission des propositions de recommandations. Il fut rapidement constaté qu'il y aurait moyen de s'appuyer sur ces deux textes, moyennant un travail d'affinage.

Une partie des recommandations fut axée sur la méthode et les procédures d'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté, d'autant que les échéances étaient largement dépassées, tant dans notre travail de remise des recommandations qu'en matière de transmission de chiffres par certains CPAS. Qui dit méthode et procédure dit moyens, nouveaux ou pas, aux CPAS et à l'Observatoire et débat sur l'harmonisation de la procédure de récolte des données. Là encore, il y eut de nombreux échanges de points de vue ainsi que sur la pertinence de confier des études complémentaires à l'Observatoire et sur les liens entre le travail de l'Observatoire et les CPAS.

On suggéra alors que la commission reprenne ses travaux en présence du collège afin de lui demander des explications sur le non-respect de la méthode préconisée dans l'ordonnance.

En attendant, les débats reprirent alors plus sur le fond que sur la méthode : les difficultés, les barèmes et les formations des assistants sociaux, la consommation de gaz, d'eau et d'électricité et la formation de personnel pour veiller à promouvoir une gestion rationnelle de l'énergie et pour lutter contre la dangerosité de certains appareils.

A ce stade des débats, nous avons pris connaissance d'une lettre du président de la Conférence des présidents de CPAS, datée de novembre 2003 énonçant des remarques concernant le rapport sur l'état de la pauvreté. Les CPAS demandent à être associés à l'analyse de leurs données ainsi qu'à la rédaction des conclusions du rapport et ne voient guère l'intérêt de transmettre des données supplémentaires s'ils ne peuvent être partenaires actifs dans leur traitement.

Un autre moment charnière fut l'audition du ministre Vanhengel qui fit état de son sentiment que les délais fixés par l'ordonnance étaient impossibles à respecter et de son questionnement quant à la pertinence d'un rapport régional annuel. Le débat repartit donc sur l'éventuelle nécessité d'adapter le texte de l'ordonnance ainsi que sur les diverses motivations de transmission tardive de certaines données par certains CPAS.

A ce moment-là des travaux, le président nous transmit un projet de texte élaboré à partir des textes PS et Ecolo et tenant compte des échanges de vues qui avaient eu lieu en commission. On débattit alors de quelques points plus précis tels que les moyens et l'harmonisation des procédures, le refus de signature du protocole relatif au centre de référence pour personnes sans abri.

Ce texte, quelque peu remanié, fut adopté par 9 voix et une abstention. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Paul Galand.

M. Paul Galand. — Madame la Présidente, Chers Collègues, je regrette l'absence des membres du Collège réuni, pour un sujet aussi important. Nous avons déjà connu ce problème pour les résolutions concernant l'humanisation des soins de santé.

Il est malaisé pour les parlementaires d'exposer des recommandations, qui doivent éclairer l'action du Collège, devant des bancs qui sont vides.

La problématique alarmante sur laquelle a d'abord voulu insister la commission des Affaires sociales est celle du logement.

Nous proposons donc de reprendre l'avis et les recommandations de la commission du Logement. Cela souligne, en rouge, en bleu, en vert, en orange, les interactions entre mauvaises conditions de logement, manque de logement, exploitation locative, environnement dégradé de l'habitat, carence de politique sociale du logement et pauvreté.

Sans logement correct :

- pas de conditions convenables de repos, même après le travail, si vous en avez;
- pas de conditions satisfaisantes pour des soins chez soi en cas de maladie;
- pas de conditions suffisantes de récupération en cas de congé, de grossesse, d'allaitement ou de maladie;
- pas de conditions favorables pour étudier, pour réussir un parcours scolaire fructueux;
- pas de conditions adaptées à une vie de couple, une vie de famille où chacun peut trouver sa place personnelle au sein d'une vie relationnelle équilibrée.

De plus, la dualisation de la ville, entre quartiers ghetto d'habitants majoritairement aisés et très aisés et quartiers ghetto de pauvreté se marque de plus en plus avec étranglement des classes moyennes repoussées de plus en plus souvent loin hors de la ville. Cette situation est l'un des signes majeurs de l'échec politique en cette matière des gouvernements bruxellois successifs, malgré, reconnaissons-le, des efforts désespérés du secrétaire d'Etat au Logement et des associations.

Le deuxième point fort des recommandations est l'insistance sur l'application correcte, complète, ni plus ni moins, de l'ordonnance. Et nous insistons auprès du Collège.

Mais c'est aussi le constat que cela n'a pas été fait, que le Collège lui-même n'a pas appliqué correctement et complètement l'ordonnance.

Pourtant, le canevas, le processus rapport pauvreté n'a pas fondamentalement changé depuis 1991 :

1. Le rassemblement des données d'abord quantitatives, des chiffres et leur évolution dans le temps. C'est ce qu'on a appelé, dans les recommandations, « le baromètre ».

Pour nous, ces chiffres, nombre de citoyens en situation de pauvreté, étendue et gravité de la pauvreté, doivent être situés par rapport à l'évolution de la richesse moyenne, le PIB de la région;

Pourquoi ? Parce que nous devons pouvoir vérifier lorsque la conjoncture est bonne, lorsque la richesse moyenne augmente, si les pauvres en bénéficient autant, sinon plus. En cas de période de récession économique, il importe de pouvoir relever si les pauvres encaissent le plus ce tassement de conjoncture ou non.

2. Après les chiffres, les données et contributions qui permettent d'appréhender les réalités vécues derrière ces chiffres;
3. Ensuite, les concertations avec les acteurs publics et privés subsidiés, dont la table ronde.

Dans ce processus de concertation, les CPAS, vu l'étendue de leurs missions, leurs actions et le nombre de personnes aidées, doivent être considérés comme des acteurs primordiaux.

Cette étape de concertation vise à comprendre et interpréter correctement les données, à repérer les mesures qui donnent les meilleurs résultats en termes de prévention et d'inclusion et qui doivent donc être soutenues et si nécessaires développées et multipliées.

4. Enfin, les commentaires du Collège.

C'est cet ensemble et seulement cet ensemble qui devrait s'appeler « rapport sur l'état de la pauvreté ».

Attribuer cette dénomination, « Rapport sur l'état de la pauvreté », à des documents intermédiaires qui ne sont que la réalisation partielle du processus crée et entretient une série de confusions et de malentendus et fait que l'Observatoire se trouve entre le marteau et l'enclume parce qu'on attribue le mot « rapport pauvreté » à son travail, qui n'est que la première partie du processus, ce qui permet au collège d'esquiver ses propres responsabilités.

Si la première partie du processus est appelé « le rapport pauvreté » sans y inclure les autres étapes du processus, alors, on risque, et c'est ce qui se passe en partie, de s'enfermer dans des débats de méthode, de polariser les critiques sur l'Observatoire ou sur les fournisseurs de données et d'escamoter le débat politique quant aux meilleures options à prendre en termes de prévention et d'inclusion. On risque de passer à côté des arbitrages et des choix politiques à faire entre différentes options bien documentées et qui doivent avoir des répercussions non seulement sur l'utilisation du budget bicommunautaire mais aussi sur l'utilisation du budget régional et, bien sûr, sur la réduction de la pauvreté.

Dans ce processus, donner une suite favorable à la demande des CPAS d'être associés à l'interprétation des données qu'ils doivent transmettre est tout à fait normal, utile et nécessaire.

Faire cela, c'est, me semble-t-il d'ailleurs, appliquer pleinement l'ordonnance.

Après relecture du rapport et pour éviter tout faux procès d'intention, préciser cela explicitement par amendement dans les recommandations serait judicieux. C'est pourquoi nous déposons avec d'autres collègues, Madame la Présidente, a un amendement allant en ces sens.

Le troisième point fort, c'est la continuité, poursuivre la réalisation des recommandations émises précédemment.

Enfin, un accent particulier est mis sur les problèmes énergétiques puisqu'il s'agit de donner accès aux personnes précarisées aux utilisations les plus valables et sûres de l'énergie pour des raisons de dignité, d'efficacité et de sécurité !

Je me réfère, entre autres, à ce qui est fait en Région wallonne à ce sujet en termes de guidance sociale et énergétique, qui pourrait nous inspirer.

Cette partie des recommandations nous ramène d'ailleurs à la problématique du logement, à la qualité et à la sécurité des installations de chauffage, d'éclairage et d'hygiène des logements.

Nous savons bien que pour les pauvres, ce sont très souvent des installations de 2^e choix, des produits de 2^e main. Nous savons que les pauvres doivent consacrer une part bien plus élevée de leurs revenus que les personnes plus aisées pour se loger et cela dans des conditions, souvent, de misère et d'insécurité.

Dans un cadre de vie et un environnement de 2^e main, on finit par se vivre soi-même comme un tiers ou un quart choix de la société; c'est votre énergie vitale qui fout le camp, ce n'est pas seulement votre installation électrique mais aussi vous-même qui risquez de disjoncter.

Nous approchons de la fin de la législature; la pauvreté, la dualisation de la ville s'aggravent. C'est un échec. Mais ça justifie encore plus de s'acharner à appliquer correctement ce processus de suivi, d'observation des causes de paupérisation, d'identification des pistes efficaces de réinclusion sociale et de les mettre en œuvre.

Je termine, Monsieur Vanraes, en soulignant les efforts que vous avez déployés pour faire aboutir les travaux de la commission mais en regrettant une plus faible implication que précédemment de plusieurs groupes politiques dans ce processus.

En tout cas, pour Ecolo, c'est un enjeu fondamental. C'est à partir de la situation des plus pauvres qu'on peut évaluer globalement si dans une société, les politiques menées vont dans un sens de progrès ou non. Aujourd'hui, le signal d'alarme est au rouge, il ne faut pas le passer au bleu ... mais il est grand temps de réagir autrement et autrement plus fort. (*Applaudissements.*)

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jan Béghin heeft het woord.

De heer Jan Béghin. — Mevrouw de Voorzitter, ik vind het totaal onverantwoord dat we hier discussiëren over aanbevelingen in verband met de staat van de armoede in het Brussels Gewest zonder dat er maar één collegelid aanwezig is.

Ik stel voor dat de vergadering wordt geschorst en dat we de bevoegde collegeleden opvorderen om de discussie bij te wonen. Ik wens mijn betoog niet te ontwikkelen zonder dat ten minste de heren Vanhengel en Tomas aanwezig zijn.

Als de armoede al niet meer belangrijk is in Brussel, wat is het dan wel ?

M. Joël Riguelle. — Exactement, Monsieur Béghin. Nous appuyons votre demande de suspension de séance.

Mme la Présidente. — Nous allons demander qu'un ou deux membres du Collège réuni soient présents. Je vais suspendre la séance pendant un quart d'heure. Si les membres du Collège n'arrivent pas, nous terminerons nos travaux par les votes sur les projets d'ordonnance du Conseil de la Région bruxelloise.

M. Denis Grimberghs. — Réunissons-nous la semaine prochaine.

Mme la Présidente. — Nous allons les attendre pendant un quart d'heure. Le sujet est suffisamment important pour justifier la participation de membres du Collège réuni. S'ils n'arrivent pas, nous tiendrons une séance spéciale. Huit collègues sont inscrits dans ce débat, des amendements sont déposés.

Ik vraag de aanwezigheid van één of twee leden van het Verenigd College en zal de vergadering gedurende een kwartier schorsen. Indien de collegeleden niet ingaan op onze vraag, dan organiseren wij een speciale vergadering om te discussiëren over het armoederapport. We beëindigen dan onze werkzaamheden vandaag over de ontwerpen van ordonnantie van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad.

Ik ben het eens met de parlementsleden. Dat er verschillende amendementen op het rapport zijn ingediend en acht collega's zich in het debat hebben ingeschreven, toont aan dat het onderwerp belangrijk is. De aanwezigheid van leden van het Verenigd College is bijgevolg gerechtvaardigd.

Pas d'observations ? (*Non.*)

Il sera ainsi.

Geen opmerkingen ? (*Neen.*)

Aldus is beslist.

— *De vergadering wordt geschorst om 18 uur.*

La séance est suspendue à 18 h.

— *Ze wordt hervat om 18.20 uur.*

Elle est reprise à 18 h 20.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

Mme la Présidente. — Nous avons suspendu nos travaux en raison de l'absence du Collège réuni, alors que toute une série d'orateurs étaient inscrits dans le débat relatif aux conclusions du rapport sur la pauvreté. L'Assemblée demandant la présence de l'un ou de l'autre membre du Collège réuni, j'ai pris les contacts nécessaires. Il

est impossible que l'un ou l'autre membre du Collège puisse nous rejoindre.

J'ai reçu la promesse formelle qu'à la prochaine séance, le 20 février, nous entamerons nos travaux en présence de l'ensemble des ministres du bicommunautaire, à quel que titre que ce soit. Je pense qu'il est inutile d'entamer ce débat en l'absence des ministres. Je signale à M. Galand que j'ai envoyé par fax au ministre compétent la note qu'il m'avait remise.

M. Paul Galand. — Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Delathouwer heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer. — Mevrouw de Voorzitter, na de discussie over het armoederapport stond er nog een mondelinge vraag over borstkankerpreventie aan collegelid Chabert op de agenda. De heer Chabert heeft gevraagd om die vraag uit te stellen.

Kan die vraag onmiddellijk na de uitgestelde discussie worden behandeld?

Mevrouw de Voorzitter. — Absoluut. Het Uitgebreid Bureau zal dat bevestigen.

Nous ferons savoir aux membres du Collège réuni que les matières bicommunautaires sont aussi importantes que les autres.

La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, je ne comprends pas tout à fait la teneur de l'incident. Un ministre doit de toute manière être présent en séance, jusqu'à la fin des travaux.

Mme la Présidente. — Il n'y a pas eu d'incident. Nous avons suspendu la séance en raison de l'absence des ministres.

M. Denis Grimberghs. — D'accord, mais je trouve qu'on leur fait un beau cadeau en poursuivant nos travaux. En fait, nous n'avons pas pu épuiser l'ordre du jour.

Mevrouw de Voorzitter. — De heer Jan Béghin heeft het woord.

De heer Jan Béghin. — Mevrouw de Voorzitter, u zegt dat er geen incident is. Ik vind het integendeel een zwaar incident. Het is totaal onaanvaardbaar dat het College afwezig is tijdens de bespreking van aanbevelingen omtrent de armoede in het Brussels Gewest, die ook zo langdurig in de commissie aan de orde zijn geweest. Als er een groot probleem is in het Brussels Gewest, dan is het wel dat van de armoede.

Ik vind de houding van het College totaal onaanvaardbaar. (*Applaus.*)

Mme la Présidente. — Je pense que M. Béghin a tout à fait raison. Nous avons toujours constaté — notamment Mme Bertieaux et d'autres collègues — l'absence du Collège réuni dans cette Assem-

blée chaque fois que nous abordons des problèmes qui touchent les Bruxellois.

Si le Collège réuni est absent à la séance du 20 février, nous créerons l'incident. La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, je vais enchaîner sur ce que vous venez de dire. Je discutais tout à l'heure avec mes collègues, Mme Bertieaux, M. Galand et d'autres, de l'absence du Collège réuni, et nous avons constaté la même attitude lorsque nous avons discuté des enfants malades. Nous avions alors dû retenir un ministre par la manche pour qu'il daigne nous écouter.

Mme la Présidente. — Il nous a promis qu'il serait toujours présent.

M. Joël Riguelle. — Au moment du vote, le Collège était absent. Et comme vous le dites très bien, quand on aborde des sujets qui touchent au plus profond de l'être humain, comme les enfants malades et la pauvreté, les ministres sont absents. C'est un scandale. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — Je propose que l'Assemblée le transmette au Collège réuni.

La parole est à Mme Françoise Bertieaux.

Mme Françoise Bertieaux. — Madame la Présidente, je pense que je vous enlève les mots de la bouche. Je crois que nous sommes d'accord pour que vous transmettiez, au nom de l'Assemblée, plus que notre mécontentement au Collège réuni, en disant que certains d'entre nous avaient accepté de passer l'éponge sur son absence dans d'autres débats mais que cela commence à bien faire. Il faudrait peut-être faire un état des lieux général de tout ce qui concerne la santé et les affaires sociales pour le Collège réuni.

Mme la Présidente. — Tout à fait, Madame Bertieaux. Plus que le mécontentement, c'est l'ire, la colère.

La parole est à M. Galand.

M. Paul Galand. — Madame la Présidente, j'ai été associé deux fois, avec Mme Bertieaux et M. Riguelle, au premier incident. Il y a donc une répétition d'incidents, et des commissions n'ont pu travailler, également en raison de l'absence des ministres. Un événement grave se produit donc : le fonctionnement normal du Parlement est mis en cause par le Collège réuni. Le problème est profond. C'est grave. A l'approche des élections, j'espère que les électeurs seront alertés par ce qui se passe. Ce sont les minorités et les gens les plus pauvres ou les plus malades qui paient les pots cassés. C'est vraiment inacceptable, et mon groupe s'associe aux remarques des collègues.

Mme la Présidente. — Cet incident est provisoire.

J'aimerais que les parlementaires, qui s'intéressent à ces problèmes, soient présents dès 9 h 30 lors de la séance du 20 février.

La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van Mevrouw de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 18 h 30.*

De plenaire vergadering wordt om 18.30 uur gesloten.

ANNEXES

DELIBERATIONS BUDGETAIRES

— Par lettre du 23 janvier 2004 le Collège réuni de la Commission communautaire commune transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du Collège réuni modifiant l'ajustement du budget général des dépenses 2003 par transfert de crédits non-dissociés entre allocations de base du programme 1 de la division 03.

— Par lettre du 23 janvier 2004, le Collège réuni de la Commission communautaire commune transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du Collège réuni modifiant l'ajustement du budget général des dépenses 2003 par transfert de crédits non-dissociés entre allocations de base du programme 1 de la division 03.

— Par lettre du 23 janvier 2004, le Collège réuni de la Commission communautaire commune transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du Collège réuni modifiant l'ajustement du budget général des dépenses 2003 par transfert de crédits non-dissociés entre allocations de base du programme 1 de la division 03.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

— Par lettre du 3 février 2004, le groupe cdH communique les modifications suivantes :

COMMISSION DE LA SANTE

— la désignation de M. Joël Riguelle comme membre effectif de la commission de la Santé, en remplacement de Mme Béatrice Fraiteur.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

— la désignation de M. Joël Riguelle comme membre suppléant de la commission des Affaires sociales, en remplacement de Mme Béatrice Fraiteur.

BIJLAGEN

BEGROTINGSBERAADSLAGINGEN

— Bij brief van 23 januari 2004, zendt het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van het Verenigd College tot wijziging van de aanpassing van de algemene uitgavenbegroting 2003 door overdracht van niet-gesplitste kredieten tussen de basisallocaties van programma 1 van afdeling 03.

— Bij brief van 23 januari 2004, zendt het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van het Verenigd College tot wijziging van de aanpassing van de algemene uitgavenbegroting 2003 door overdracht van niet-gesplitste kredieten tussen de basisallocaties van programma 1 van afdeling 03.

— Bij brief van 23 januari 2004, zendt het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van het Verenigd College tot wijziging van de aanpassing van de algemene uitgavenbegroting 2003 door overdracht van niet-gesplitste kredieten tussen de basisallocaties van programma 1 van afdeling 03.

WIJZIGING VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

— Bij brief van 3 februari 2004, deelt de cdH-fractie de volgende wijzigingen mee :

COMMISSIE VOOR DE GEZONDHEID

— de aanwijzing van de heer Joël Riguelle als vast lid van de commissie voor de Gezondheid, ter vervanging van mevrouw Béatrice Fraiteur.

COMMISSIE VOOR DE SOCIALE ZAKEN

— de aanwijzing van de heer Joël Riguelle als plaatsvervangend lid van de commissie voor de Sociale Zaken, ter vervanging van mevrouw Béatrice Fraiteur.

0604/5797
I.P.M. COLOR PRINTING
☎ 02/218.68.00